



2024/3050

19.12.2024

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE N° 224/2024
du 23 septembre 2024
modifiant l'annexe XX (Environnement) de l'accord EEE [2024/3050]

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1030 de la Commission du 27 mars 2024 modifiant le règlement (CE) n° 748/2009 en ce qui concerne la mise à jour de la liste des exploitants d'aéronefs exerçant une activité aérienne visée à l'annexe I de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾ doit être intégré dans l'accord EEE.
- (2) Il convient dès lors de modifier l'annexe XX de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 21as [règlement (CE) n° 748/2009 de la Commission] de l'annexe XX de l'accord EEE:

«- **32024 R 1030**: règlement (UE) 2024/1030 de la Commission du 27 mars 2024 (JO L, 2024/1030, 5.4.2024).»

Article 2

Les textes du règlement (UE) 2024/1030 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 24 septembre 2024, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE aient été faites (*).

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 septembre 2024.

Par le Comité mixte de l'EEE
Le président
Anders H. EIDE

⁽¹⁾ JO L, 2024/1030, 5.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1030/oj>.

(*) Pas de procédures constitutionnelles signalées.